

Indicateur n° 8 : Capacité théorique d'accueil par mode de garde formels (accueil collectif, crèches familiales, crèches parentales, assistants maternels, salariés à domicile, école préélémentaire) pour 100 enfants de moins de trois ans

La capacité théorique d'accueil rend compte du nombre de places offertes pour l'accueil des enfants de moins de trois ans par les modes de garde dit « formels ». Cette capacité théorique est rapportée à une demande d'accueil à un instant donné. La demande est définie simplement par le nombre d'enfants âgés de moins de trois ans. Au 1^{er} janvier 2011, ce nombre s'élève à 2 439 547 enfants pour la France entière.

La capacité d'accueil théorique correspond au nombre de places disponibles pour les enfants de moins de trois ans en accueil collectif, en classes préélémentaires, auprès d'assistants maternels et auprès de salariés à domicile. Elle ne tient donc pas compte de l'usage réel de ces places puisqu'une place peut exister mais ne pas être utilisée. Trois exceptions existent cependant pour lesquelles on ne connaît pas la capacité théorique qui est alors estimée par l'usage : le nombre de places d'accueil par les salariés à domicile est approché par le nombre d'enfants gardés, le nombre de places en micro-crèches ne relevant pas de la prestation de service unique est déterminé à partir du nombre d'enfants couverts par un complément de mode de garde destiné à ce type de structure et les places en préélémentaire offertes aux moins de trois ans sont approchées par le nombre d'enfants de deux ans effectivement scolarisés. Au total, la capacité d'accueil théorique ainsi obtenue est de 1 216 943 places au 31 décembre 2010.

France entière	2009		2010	
	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans	Capacité théorique	Capacité pour 100 enfants de moins de trois ans
Assistants maternels en exercice employés par des particuliers*	656 138	27,3	688 725	28,2
Accueil en EAJE (collectif, familial, parental et micro-crèche)	357 003	14,8	369 267	15,1
Ecole maternelle	123 271	5,1	111 658	4,6
Salarié à domicile	45 130	1,9	47 293	1,9
Offre totale	1 181 542	49,1	1 216 493	49,9
Nombre d'enfants de moins de 3 ans	2 406 892	-	2 439 547	-

Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), CCMSA, DEPP et INSEE. Champ : France entière. Légende : * pour les assistants maternels, seules les places potentielles pour les enfants de moins de trois ans sont comptabilisées (cf. encadré méthodologique et indicateur de cadrage n° 6).

Année des données : pour les résultats 2010, les données portent sur 2010 sauf INSEE (1^{er} janvier 2011).

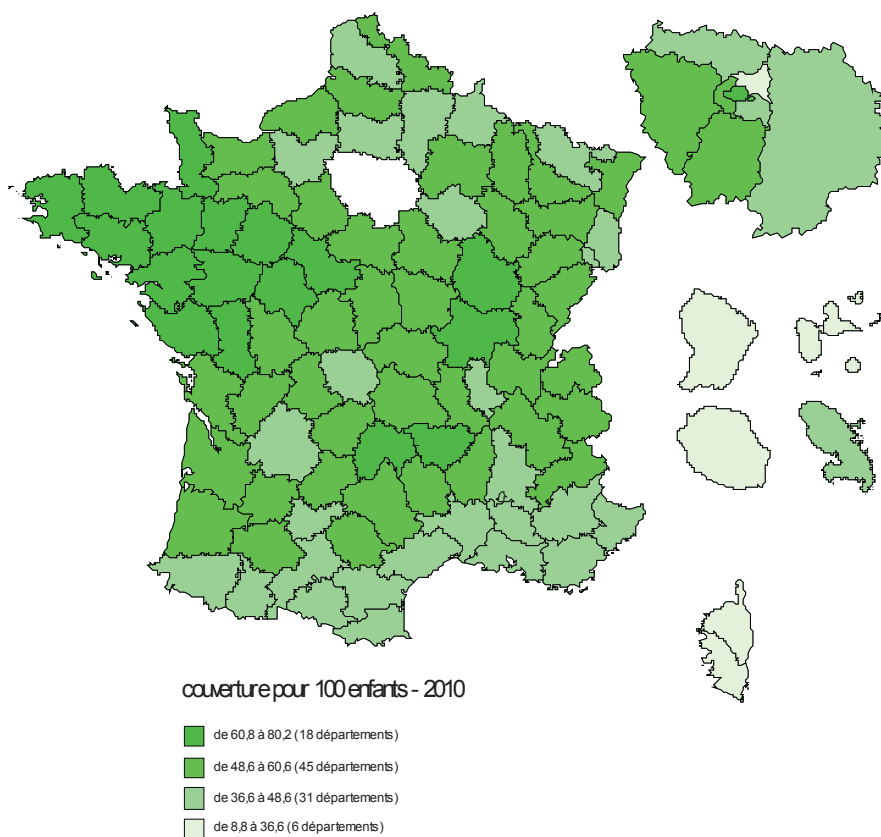
Sur le champ de la France entière, 49,9 places sont offertes par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de trois ans. L'accueil proposé par les assistants maternels se révèle prépondérant puisqu'il s'établit à 28,2 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (soit près de 6 places offertes sur 10). L'offre réalisée par les établissements d'accueil du jeune enfant (accueil collectif, micro-crèches, crèches familiales et parentales) les positionne en second contributeur susceptible de couvrir 15,1 enfants sur 100 de moins de trois ans. L'offre réalisée par l'école préélémentaire fait de l'Éducation nationale le troisième participant à la valeur globale du taux de couverture en assurant l'accueil d'un peu moins d'un enfant de moins de 3 ans sur vingt (4,6 enfants de moins de 3 ans sur 100 vont à l'école). Les salariés à domicile ne jouent que marginalement dans le calcul de la capacité théorique d'accueil.

Entre 2009 et 2010, la capacité d'accueil théorique pour 100 enfants de moins de trois ans proposée par les modes de garde « formels » a progressé de 0,8 point, passant de 49,1 places offertes pour 100 enfants de moins de trois ans en 2009 à 49,9 places. Cette évolution résulte d'une progression de l'offre de garde formelle supérieure à la demande. D'un côté, le nombre de jeunes enfants de moins de trois ans s'est accru de 32 700. De l'autre côté, le nombre de places disponibles pour cette tranche d'âge a progressé de 35 400 sur la même période, passant de 1 181 542 à 1 216 943. En effet, le

nombre de places disponibles en établissement d'accueil du jeune enfant a augmenté (+ 12 300) ainsi que le nombre de places réservées aux moins de trois ans chez les assistants maternels (+ 32 600). En revanche, le nombre de places offertes par l'éducation nationale aux enfants de deux ans en école préélémentaire a continué de diminuer très sensiblement entre 2009 et 2010 (- 11 600).

En termes de répartition géographique, le potentiel total d'accueil varie de 9 à 80 places pour 100 enfants de moins de trois ans selon les départements de la France entière et de 28 à 80 places pour 100 enfants de moins de trois ans au sein des départements de la métropole. Un quart des départements a un potentiel inférieur à 44 places, un quart a un potentiel compris entre 44 et 52, un quart a un potentiel compris entre 53 et 58, et le dernier quart des départements, les mieux dotés, a un potentiel supérieur ou égal à 58 pour 100 enfants de moins de trois ans.

Répartition géographique de la capacité théorique d'accueil par les modes de garde formels pour 100 enfants de moins de 3 ans au 31 décembre 2010



Sources : CNAF (RNDC et FILEAS), DREES (enquête PMI), DEPP, CCMSA, INSEE et IRCEM.

Année des données : 2010

Champ : France entière.

En métropole, le grand Ouest (Bretagne, Pays de la Loire et Manche), la partie Est de la Bourgogne, le Cantal et la Haute-Loire ont les capacités d'accueil théorique les plus élevées. En Ile-de-France, ce sont Paris et les Hauts-de-Seine qui bénéficient des capacités les plus élevées (respectivement 61 et 60 places pour 100 enfants de moins de trois ans). La Corse, le pourtour méditerranéen, l'Eure, les Ardennes, l'Aube et le Haut-Rhin disposent des taux de couverture les plus faibles. En Ile-de-France, la Seine Saint-Denis et le Val d'Oise sont les départements avec les capacités d'accueil les plus faibles (respectivement 29 et 41 places). Au sein des Dom, la capacité d'accueil est moins importante : elle se situe en moyenne à 21 places pour 100 enfants de moins de trois ans). Ces disparités départementales des capacités d'accueil formel des jeunes enfants peuvent en partie être expliquées par des facteurs historiques, sociaux ou économiques.

Précisions méthodologiques sur l'indicateur n° 8 :

L'observatoire de la petite enfance, piloté par la CNAF, a établi une méthodologie permettant d'approcher la capacité théorique d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans.

La capacité d'accueil théorique correspond à l'ensemble des places offertes aux enfants de moins de 3 ans à un instant donné. C'est un souci de lisibilité de l'indicateur qui a conduit à retenir cette définition simple ne tenant pas compte de l'usage effectif de l'offre à la fois en termes d'accès ou même d'aménagements au cours de la journée. Ainsi, on ne tient pas compte du fait que certaines places peuvent être utilisées par plusieurs enfants à temps partiel. Ce peut être le cas de places en établissement d'accueil du jeune enfant. De même, d'autres places ne comblent pas tout à fait les besoins : ce peut être le cas des places en établissements préélémentaires, utilisées souvent pour la tranche d'âge des 2-3 ans à mi-temps, et qui nécessitent un complément d'accueil. Dans ce cas, certains enfants peuvent occuper plusieurs places : à l'école le matin et chez l'assistante maternelle l'après-midi.

Pour calculer cette capacité d'accueil théorique, il convient donc de connaître les places mises à disposition pour les enfants de cette tranche d'âge par les assistants maternels (qui peuvent également garder des plus âgés), les établissements d'accueil collectif ou familial, les salariés à domicile (qui peuvent aussi s'adresser à des plus grands) et l'école maternelle. Ces informations n'étant pas disponibles pour tous les modes de garde formels, la capacité d'accueil théorique est parfois approchée en mobilisant parfois des données sur l'accueil constaté.

Ainsi, le nombre de places en classes préélémentaires pour les enfants de moins de 3 ans (DEPP), le nombre de places auprès de salariés à domicile (CNAF) et le nombre de places au sein des micro-crèches financées par la Paje (CNAF et CCMSA) correspondent à ceux effectivement observés pour l'année 2010. Dans le cas particulier des enfants gardés par un(e) salarié(e) à domicile financée par un complément de mode de garde en mode prestataire, les premiers travaux locaux sur l'usage de la prestation semblent indiquer qu'il s'agit d'une offre de garde pour un accueil complémentaire (accueil du soir) et non d'une offre pour un mode d'accueil principal. Pour prendre en compte ces éléments, ont été retenus dans la détermination de la capacité d'accueil théorique le nombre d'enfants de moins de trois ans bénéficiant uniquement d'un complément de mode de garde en mode prestataire pour un(e) salarié(e) à domicile

Pour l'accueil collectif et les crèches familiales, sont repris les agréments délivrés dans chaque département par les services du conseil général. Cette donnée est conforme à la notion de capacité d'accueil théorique.

Comme pour l'indicateur n° 6, le nombre de places auprès d'assistants maternels en exercice employés par des particuliers est estimé à partir du nombre de places moyen pour lesquels les assistants maternels sont agréés dans chaque département (enquête PMI de la DREES) multiplié par le nombre d'assistants maternels en activité (mesuré par l'Institut de retraite complémentaire des employés de maison (IRCEM) au second trimestre de chaque année). Il exclut donc les assistants maternels ayant un agrément mais qui ne sont plus sur le marché du travail ou travaillent en crèches familiales. Le nombre de places chez les assistants maternels potentiellement spécifiquement offertes aux enfants de moins de trois ans n'est pas directement disponible. Il est obtenu en appliquant une clef de répartition sur le nombre de places total offertes par les assistants maternels. Cette clef correspond à la part des cotisations sociales prises en charge par les CAF (limitée à la garde d'enfants de moins de trois ans) dans le total des cotisations sociales pour les enfants effectivement gardés par les assistants maternels au 31 décembre 2010. Elle est calculée - pour chaque département - à partir des données de la CNAF disponibles sur les familles percevant un complément mode de garde pour l'emploi d'un assistant maternel agréé.

Le nombre de places d'accueil pour 100 enfants de moins de trois ans a été calculé au niveau national pour l'année 2010 en utilisant le nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2011 fourni par l'INSEE. La plupart des données utilisées faisant référence à une situation au 31 décembre (agréments PMI, salariés à domicile) ou à la fin de l'année 2010 (le nombre de places à l'école maternelle pour les deux ans est celui de la rentrée 2009-2010), il a paru plus cohérent de rapporter l'offre ainsi calculée à un nombre d'enfants de moins de trois ans au 1^{er} janvier 2011. Ceci n'est possible qu'au niveau national car cette donnée n'est pas disponible à l'été 2011 par département. Pour la réalisation de la carte, les données INSEE utilisées font donc référence à une situation au 1^{er} janvier 2010.